Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Zenith World

Fonds Commun de Placement (FCP)

ISIN : FR0013436664

Nom de l'initiateur : **Zenith AM**

Site internet : www.zenith-am.com

Contact : **appeler le +33 1 80 98 00 50 pour de plus amples informations**

L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de Zenith AM en ce qui concerne ce document d'informations clés. Zenith AM est une société de gestion de portefeuille agréée et réglementée par l'AMF.

Date de production : **21/05/2025**

En quoi consiste ce produit ?

Durée

Zenith World (le « FCP ») a été constitué pour une durée de 99 ans. Zenith AM (la « Société de gestion ») peut cependant décider de le dissoudre par anticipation à tout moment. Des informations sur les possibilités de rachat figurent dans la section « Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? ».

Type

Le FCP est un OPCVM constitué juridiquement sous la forme d'un fonds commun de placement de droit français. Il est géré par la Société de gestion. Le dépositaire du FCP est le Crédit Industriel et Commercial (CIC). D'autres informations sur le FCP ainsi que le prospectus, les rapports annuels et semestriels et les valeurs liquidatives sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès de la Société de gestion. Affectation du résultat : capitalisation. Devise de la part du FCP : euro. Classification SFDR : article 8.

Objectif

Obtenir, sur la durée de placement recommandée de cinq (5) ans minimum, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice MSCI World ESG Leaders Index (Ticker NGINSU en euro), dividendes nets réinvestis, en investissant principalement dans des ETF avec un filtre ESG. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. Une information détaillée sur la composition de l'indice et ses règles de fonctionnement est disponible sur le site https://www.msci.com/msci-esg-leaders-indexes.

Politique d'investissement : afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera principalement exposé aux actions internationales, via des ETF avec une orientation investissement socialement responsable (ISR). Le FCP sera investi : 1) Entre 90% et 100% de son actif net en ETF français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE, génériques ou thématiques dont la méthode de réplication est physique et dont le processus de sélection des titres composant l'indice sous-jacent intègre une évaluation systématique et contraignante des critères ESG. Le processus de sélection des ETF repose principalement sur une analyse des indices répliqués par ces mêmes ETF. En particulier, sont étudiées les méthodologies de construction d'indice et de sélection des sociétés éligibles afin de s'assurer que les trois critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sont bien pris en compte dans leur process. Les ETF ainsi sélectionnés disposent i) d'un label du domaine de la finance durable et/ou sont déclarés satisfaire aux exigences de catégorie 1 (approches fondées sur un engagement significatif dans la gestion) de la doctrine AMF DOC2020-03 et ii) d'une classification article 8 ou article 9 selon SFDR. 2) Entre 0% et 10% de son actif net en OPCVM de classification « monétaire » et/ou en ETF dont la méthode de réplication est synthétique et/ou en ETF ne répondant pas aux critères définis au 1). Le Fonds peut donc être investi à hauteur de 10% maximum sur des ETF ne prenant pas systématiquement en compte des critères ESG. Par ailleurs, 50% minimum des investissements porteront sur des ETF thématiques.

Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes : entre 90% et 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous secteurs en respectant un filtre ESG/ISR ; entre 0% et 10% sur le marché monétaire ; de 0 à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Les méthodes d'analyse extra-financière varient d'un fournisseur d'indice à l'autre. Ainsi, un titre peut satisfaire les critères ESG d'un fournisseur d'indice et être exclu pour un autre fournisseur. De même, certains indices d'un même fournisseur présentent des contraintes ESG plus sélectives que d'autres. Les indices sélectionnés peuvent mettre en place des approches ISR différentes et indépendantes les unes des autres ce qui peut générer une absence de cohérence entre elles. Les différentes approches, « *Best in class* », « *Best in universe* », « *Best effort* » et les différentes méthodes d'exclusion sont décrites plus loin dans le prospectus. Les différences méthodologiques entre indices ne rentrent pas dans les critères de construction du portefeuille. La société propriétaire de l'indice ESG / ISR doit être un acteur majeur de la place financière au sens où elle doit disposer des ressources matérielles et humaines pour établir une évaluation détaillée des critères ESG. Concrètement, une équipe dédiée d'analyste ESG des sociétés doit exister leur permettant de mettre en œuvre leur propre modèle de notation ESG selon les préconisations des acteurs référents en la matière (ONU, UE, etc.). Les sociétés propriétaires des indices doivent être en mesure de fournir de la documentation précise et transparente sur la méthodologie de construction de l'indice.

Investisseurs de détail visés

Le FCP est destiné à tous les investisseurs dont l'objectif est qui cherchent à s'exposer aux risques des marchés actions internationales. Les investisseurs doivent être capables de tolérer des fluctuations de valeurs et des pertes significatives. Rien ne peut garantir qu'ils récupéreront le montant investi à l'origine. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs prévoyant de retirer leur apport dans un délai de cinq ans. L'évaluation de la Société de gestion ne constitue pas un conseil d'investissement. Son objectif est de donner aux investisseurs une indication initiale leur permettant de déterminer si le FCP est adapté à leur situation, en tenant compte de leur niveau d'expérience, de leur appétit pour le risque et de leur horizon d'investissement.

Assurance
Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance du FCP ne font l'objet de garantie ou de protection. Ainsi, le capital initialement investi pourra ne pas être intégralement restitué.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez l'investissement pendant cinq (5) ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Par ailleurs, vous serez exposé aux risques suivants (non appréhendés dans l'indicateur synthétique de risque), à savoir : risque de crédit, risque de perte en capital, risque action, risque de change, risque lié à l'exposition aux pays émergents, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de liquidité, risque en matière de durabilité.

Une description détaillée de l'ensemble des risques figure dans le prospectus du FCP à la section « profil de risque ». Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les scénarios de performance qui pourraient être attendus

Période de détention recommandée : cinq ans minimum ***Exemple d'investissement : 10 000 €***			
Scenarii		1 an	5 ans (période de détention recommandée minimale)
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**5 010€**	**4 390€**
	Rendement annuel moyen	-49,92%	-15,20%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 270€**	**9 640€**
	Rendement annuel moyen	-17,26%	-0,73%
Intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 910€**	**16 240€**
	Rendement annuel moyen	9,08%	10,18%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**14 070€**	**19 270€**
	Rendement annuel moyen	40,72%	14,02%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- le 28/03/2024 et le 30/04/2025 pour le scénario défavorable ;
- le 31/12/2019 et le 31/12/2024 pour le scénario intermédiaire ;
- le 31/10/2016 et le 29/10/2021 pour le scénario favorable.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarios et selon les paramètres suivants : un investissement de 10 000 € pour des durées de détention d'un an et de cinq ans, cette dernière étant égale à la période de détention minimale recommandée. Ces différents scénarios indiquent la façon dont l'investissement pourrait se comporter et permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés ne sont qu'une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. La performance dépendra de l'évolution du marché et de la durée de conservation de l'investissement ou du produit.

Le scénario de tensions montre ce que pourrait être la performance dans des situations de marché extrêmes et ne tient pas compte du cas de blocage des rachats.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit, mais pas nécessairement tous les frais perçus par le conseiller ou le distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Zenith AM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

L'incidence sur le rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont

des estimations et peuvent changer à l'avenir. Les montants sont basés sur les données issues du calcul de performance du scénario intermédiaire.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :
Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts, relatif au produit, sur votre investissement au fil du temps.

Investissement de 10 000 € Scenario (calculs basés sur le scenario intermédiaire)	Si vous sortez après un an	Si vous sortez après cinq ans
Coûts totaux	247€	2 106,85€
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an (*)	2,47%	2,72%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 12,90% avant déduction des coûts et de 10,18% après cette déduction.

Composition des coûts :
Le tableau ci-dessous indique :
- l'incidence annuelle des différents types de coûts TTC ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	**Coûts d'entrée**	0€	0% représente l'incidence des coûts déjà inclus dans le prix que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.
	Coûts de sortie	0€	0% représente l'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.
Coûts récurrents	**Coûts de transaction**	14€	0,14% représente l'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	233€	2,33% représente l'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	**Commissions liées aux résultats**		Non applicable.
	Commissions d'intéressement		Non applicable.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandé est de cinq (5) ans minimum.
Ce produit convient aux investissements à long terme. Les parts du Fonds peuvent en principe être rachetées chaque jour de valorisation. Sauf mention contraire dans le prospectus, une telle opération n'engendre en principe aucun coûts ou frais.
Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvré (J) par le dépositaire avant 11h00 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine VL calculée sur les cours de clôture du même jour (bourse du jour J). La VL est calculée en J+1 chaque jour ouvré à l'exception des jours fériés (au sens de l'article L3133-1 L222-11 du Code du Travail) ou de fermeture de la Bourse de Paris (calendrier Euronext SA). Dans le cas où le jour de centralisation est un jour férié civil en France (au sens de l'article L3133-1 du Code du Travail) ou si les bourses de références sont fermées, la centralisation des souscriptions/rachats s'effectue le jour ouvré suivant.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation relative au FCP peut être adressée par courrier à : Zenith AM 13, rue Alphonse de Neuville 75017 PARIS ou par courriel à l'adresse électronique suivante : info@zenith-am.com

La responsabilité de Zenith AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Autres informations pertinentes

Pour de plus amples informations sur le produit, sont tenus à disposition de l'investisseur le prospectus et le reporting sur le site internet de la société de gestion : www.zenith-am.com/produits-services/opcvm/zenith-world-isr/. Des informations sur la performance de la part du FCP au cours des 10 dernières années (ou des années civiles complètes depuis le lancement de la part du FCP, si celle-ci a été lancée depuis moins de 10 ans) sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.zenith-am.com. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel. Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.